CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E87996** **VALABLE JUSQU'AU** **08/06/2027**

ÉDITÉ LE 13/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2009

Raison sociale : CHIFLET

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/06/2013

Capital : 120 000

6 CHEMIN DE SUCHAT
07130 SAINT-PERAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS RC

Siret : 512 553 652 00011

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 8208948

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4847595504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4847595504

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 06 88 70 49 96 **Fax :**

Portable : 06 88 70 49 96

Responsabilité légale :
CHIFLET FREDERIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : frederic.chiflet@gmail.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 885 711 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6611	Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (Technicité courante)	4	08/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/04/2026 12:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.